

Fort-de-France, le 9 avril 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

SÉCHERESSE 2025

La Martinique est placée en vigilance sécheresse

La Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) s'est réunie en comité sécheresse le 3 avril 2025 afin d'analyser l'évolution de la ressource en eau, qui s'amenuise depuis le début du mois de mars, malgré les précipitations enregistrées. Bien que les prévisions météorologiques annoncent une saison normale en termes de pluviométrie, la situation reste préoccupante. En effet, ces pluies ne suffisent pas à recharger efficacement les rivières, ce qui entraîne des tensions sur de nombreux cours d'eau en Martinique. Seules quelques bassins versants, tels que ceux de la Capot, dans le Nord-Atlantique, et de la Roxelane, dans le Nord-Caraïbe, sont épargnés.

La baisse des débits des rivières risque de se poursuivre et de s'aggraver si les précipitations restent insuffisantes sur une durée prolongée. Actuellement, les débits des rivières ne permettent déjà plus de couvrir l'ensemble des besoins en eau tout en préservant le milieu naturel. Cette problématique est particulièrement marquée dans les rivières où d'importants prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont effectués, telles que Rivière Blanche, Galion, Dumauzé, ou même la Lézarde.

Face au risque de crise liée à la sécheresse à court ou moyen terme, le préfet de la Martinique a placé l'ensemble du territoire en vigilance sécheresse.

Le passage en vigilance sécheresse exige de tous les usagers une attention accrue à leur consommation d'eau, en la limitant au strict nécessaire et en veillant à une gestion responsable de la ressource.

Cela signifie notamment :

- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs, remplissage de piscines privées, etc.) ;
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- réduire les consommations d'eau domestique ;
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts ;
- restreindre ses prélèvements directs en cours d'eau.

Adopter des gestes simples pour économiser l'eau permet une utilisation raisonnée de la ressource et aide à limiter les risques de pénurie. Il est important d'intégrer, autant que possible, des écogestes au quotidien, tels que :

- éviter de laisser couler l'eau inutilement notamment lors du lavage des mains, des dents ou de la vaisselle ;
- pendant la douche, demeurer attentif au temps passé sous l'eau (une minute représente une consommation d'environ 15 litres !) ;
- utiliser les appareils de lavage comme le lave-linge et le lave-vaisselle à pleine capacité, afin d'éviter des cycles inutiles ;
- limiter les arrosages dans son jardin, et lorsque c'est possible, utiliser de l'eau de pluie récupérée ;
- ne pas faire de stock d'eau à partir de l'eau du réseau ;
- vérifier et réparer les fuites des robinets et chasses d'eau ;
- limiter ou différer le lavage de sa voiture ;
- éviter de remplir ou de vidanger sa piscine, etc.

L'installation d'équipements économes en eau, comme des économiseurs d'eau pour les robinets et douches (mousseurs, réducteurs de débit, régulateurs, et autres kits économiseurs) contribue à une économie significative, jusqu'à 40 à 60 % d'eau.

Enfin, pour prévenir toute perte d'eau due à des fuites détectées sur le réseau collectif d'eau potable, nous vous invitons à signaler rapidement toute fuite aux services responsables. Vous pouvez les contacter en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

SAUR (Cap Nord, à l'exception des communes de Trinité et du Robert)	05 96 61 98 44	
SME (CA Espace Sud & communes de Trinité et du Robert)	09 69 32 97 22	smeaux.fr/info-reseau/ Application OMIJO : www.omijo.app
ODYSSI (CACEM)	05 96 71 20 10	www.odyssi.fr/signalement/form

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Préfecture et de la DEAL aux liens suivants :

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/politique-gouvernance-et-institutions-de-l-eau-et-r116.html>

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Suivez-nous sur le : [site internet de la préfecture de Martinique](https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/politique-gouvernance-et-institutions-de-l-eau-et-r116.html)

et les réseaux sociaux :

